

Note relative à l'avancement du projet CROSS Nouvelle-Génération (NG) destinée aux participants de la réunion intersyndicale du 12 septembre 2025

Rappel du contexte → motifs de la réforme

En 2022, la Ministre de la mer a initié une réflexion interministérielle en vue de moderniser le réseau des CROSS de façon à répondre aux impératifs de résilience et de soutenabilité du dispositif sur le long terme. Cette démarche a été validée lors du CIMER 2023.

L'organisation actuelle des CROSS métropolitains date des années 1960 et ne répond plus de manière optimale aux enjeux nouveaux et aux exigences de la réponse de sécurité civile et de la surveillance des activités maritimes. L'absence de réforme organisationnelle et fonctionnelle conduirait les CROSS à devoir absorber sans optimisation une activité diversifiée et croissante dans un contexte de tension permanente, et avec un risque de rupture capacitaire.

Rappel des quatre axes du projet → constituants de la réforme

Au terme de 18 mois de travaux interservices impliquant les préfets maritimes, les services concernés (DIRM, DM et directeurs de CROSS), ainsi que le SG-Mer et l'état-major de la marine nationale, quatre axes de réforme ont été identifiés, tous sous-tendus par un volet de modernisation de la gestion des ressources humaines. Ces lignes directrices du projet baptisé « CROSS de Nouvelle Génération » ont été validées par le ministre chargé de la mer en mai 2024. Ce projet s'inscrit dans le chantier plus global de transformation de l'administration de la mer (AM2027).

Axe 1 : un CROSS fonctionnel par façade maritime avec deux sites sur chacune des façades MEMN et NAMO :

- Accroître la résilience du dispositif par une transversalité des fonctions de préparation à la mission (formation, administration, soutien technique...) avec pour cible de développer les possibilités opérationnelles de transfert d'événements de mer en cas de pic d'activité sur l'un des deux sites (→ disposer des capacités techniques pour l'activation du plan de continuité d'activité)

Axe 2 : un service national d'appui au traitement et à l'analyse de l'information maritime

- Développer la compétence et la capacité de traitement des gros volumes d'informations dont dispose l'administration de la mer, qu'ils soient relatifs aux activités humaines en mer ou à la surveillance de la navigation maritime sur de vastes zones de responsabilité, en utilisant des outils de pointe (données spatiales, IA...)

Axe 3 : un service de soutien technique à compétence nationale

- Regrouper administrativement tous les agents des services techniques qui maintiennent en condition opérationnelle les CROSS et leurs 70 stations radio déportées afin de garantir une meilleure gestion des compétences sur un secteur d'activité de niche industrielle

Axe 4 : un service d'entraînement et de formation opérationnelle

Structurer la montée en compétence des personnels militaires affectés en CROSS sur les postes opérationnels et soumis à mobilité régulière, par la mise en œuvre d'un parcours d'intégration et de formation pratique en simulateur

Calendrier 2025 et rédaction du projet

S'appuyant sur des travaux qui se sont inscrits sur le temps long de la réflexion, des échanges et de la concertation, la phase de conception a été facilitée et a permis de produire des documents suffisamment aboutis pour que la décision de mettre en œuvre chacun des axes soit éclairée, avec l'objectif d'établir une organisation qui satisfera aux enjeux et qui aura été construite avec l'ensemble des acteurs et partenaires. La phase de conception s'est déroulée comme suit :

- ➔ De novembre 2024 à février 2025 : Présentation du projet en réunions bilatérales avec les CROSS, les DIRM, les partenaires (EMM, CEREMA...) et les préfetures maritimes ;
- ➔ De janvier à février 2025 : Organisation d'ateliers thématiques dans les CROSS ;
- ➔ Mars 2025 à avril 2025 : Consultation par voie de questionnaires anonymes adressés à destination de chaque population (administrateur des affaires maritimes (95% de taux de réponse), officiers marinières (75% de taux de réponse), techniciens supérieurs du développement durable (100% de taux de réponse), agents administratifs (80% de taux de réponse...) et synthèse des commentaires des CROSS sur les éléments de sortie des ateliers ;
- ➔ Mai 2025 : Analyse des questionnaires et restitution des résultats et enseignements auprès de chacune des populations concernées (officiers, officiers-marinières, techniciens civils. ;
- ➔ Mai à juin 2025 : Organisation d'ateliers thématiques pour consolider certaines hypothèses du projet ;
- ➔ Juillet 2025 : Comité stratégique présidé par le DGAMPA.

Le projet conserve l'objectif de réalisation pour 2027. Cette réalisation pourrait intervenir au terme d'une montée en puissance progressive avec plusieurs phases (dont expérimentation) devant à chaque étape démontrer l'efficacité de la démarche.

Esquisse du projet de CROSS fonctionnel

Le projet CROSS Nouvelle-Génération n'est pas une réforme structurelle mais organisationnelle et fonctionnelle.

La création d'un CROSS fonctionnel ne vient en rien modifier la coordination des missions de recherche et de sauvetage telles que décrites dans le volume II du manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes (IAMSAR) et adoptées en droit interne dans le code de la sécurité intérieure et détaillées par une instruction du Premier ministre. Chaque site d'un CROSS fonctionnel demeurera un centre de conduite des opérations de recherche et de sauvetage de plein exercice avec sa propre zone de compétence et donc les moyens et les ressources pour l'exercice de cette mission, à l'exception du CROSS de Méditerranée qui conservera son organisation actuelle avec un centre principal et un centre secondaire.

Le CROSS fonctionnel vise à mutualiser les services supports, structurer l'organisation de la formation sur chaque site et élever le niveau de partage des bonnes pratiques à l'échelle d'une façade. L'objectif recherché est d'améliorer le niveau d'évaluation général du dispositif tel qu'il peut l'être selon les modalités d'autoévaluation de l'appendice H du volume I de l'IAMSAR, notamment les chapitres 3 (formation), 4 (communication) et 6 (amélioration).

Si l'organigramme du CROSS fonctionnel va appeler une modification par rapport à celui d'un CROSS actuel, l'organigramme pour la conduite des missions sous l'autorité du Préfet maritime, demeure et n'est pas modifié. Chaque site disposera d'un coordonnateur de la mission de sauvetage de permanence et d'un directeur d'intervention en astreinte

Les missions de surveillance des pollutions et du trafic maritime, en revanche, seront réalisées depuis un seul des deux sites par CROSS.

Les CROSS fonctionnels d'Atlantique (Etel et Corsen en NAMO) et de Manche (Jobourg et Gris-Nez en MEMN) auront donc un seul service du trafic maritime, un seul service de surveillance des pollutions et de suivi de la navigation, un seul pôle technique, un seul pôle secrétariat/comptabilité et un seul bureau RH de proximité.

Mise en œuvre de l'expérimentation

La phase de conception s'est achevée par un comité stratégique présidé par le DGAMPA, réunissant les préfets maritimes, les DIRM et DM, le SG-Mer et l'état-major de la marine (avec ses deux composantes : action de l'état en mer et opérations militaires). Ce comité a adopté le calendrier de mise en œuvre de l'expérimentation de l'ensemble des axes du projet qui sera l'occasion d'aller plus loin dans le détail et de lancer la phase d'expérimentation en vue d'une mise en œuvre opérationnelle. Plusieurs étapes s'inscriront tout au long de l'expérimentation afin d'évaluer les gains de performance et d'amélioration des conditions de fonctionnement, sans pour autant perturber la conduite quotidienne des missions. Le calendrier prévoit un achèvement en septembre 2027 au terme d'une période de transformation itérative.

Concrètement, le COSTRAT a validé que les CROSS d'Etel et de Corsen accueilleront l'expérimentation du CROSS fonctionnel. Le CROSS Gris-Nez aura pour mission de préfigurer l'organisation d'un service unique de trafic maritime réunissant les services actuels de Jobourg et Gris-Nez. Le CROSS Jobourg mettra en œuvre la création du service d'appui au traitement de l'information maritime et s'organisera pour l'accueil des missions internationales aujourd'hui confiées au CROSS Gris-Nez.

Parallèlement, le projet de création d'un service technique à compétence nationale va se poursuivre et entrer en phase de consultation avec les services et instances concernées par les réorganisations d'activité des personnels civils au sein du ministère.

Enfin, la constitution du service d'entraînement et de formation opérationnelle découlera de l'expérimentation du CROSS fonctionnel qui établira un état des lieux et initiera la convergence des référentiels de formation de l'ensemble des missions. L'ESPMER est concernée par ce dernier axe.